



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1111-02-2023

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaires du 3 juillet 2023, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT 1111-02-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1111-2022, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES**

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 10^e jour de juillet 2023.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate